

*« Là où l'homme se réfugie à l'heure du malheur, là se trouvent ses racines ».*

*Rabbi Yaacov Its'hok (1745-1815)  
surnommé « le voyant de Lublin »*

*« Si un homme vient te demander aide et assistance, ne lui dis pas « aie confiance en D.ieu ». Agis comme si D.ieu n'existait pas et comme s'il n'y avait sur toute la terre que toi qui puisse aider cet homme ».*

*Rabbi Moché Leib de Sassov (1745-1807)  
surnommé « le père des veuves et des orphelins »*

*« Nos sociétés regardent d'un œil critique ou méfiant ce qu'on ne sait pas mesurer, ce qu'on ne compte pas, en particulier des biens qui s'appellent gratuité, non-lucrativité, qualité de la relation. Or, ceux-ci sont la raison d'être de l'économie sociale, qui groupe toutes les organisations productives pour lesquelles le gain n'est pas la fin unique et dernière. Cette forme d'économie a dès lors une dimension politique. Elle exprime une autre manière non seulement de produire, mais aussi d'organiser les relations entre les hommes, relations privées sans doute, mais étroitement connectées à l'intérêt général. Ce dernier trait fait de l'association de solidarité l'un des corps intermédiaires qui contribuent à l'équilibre d'une démocratie. »*

*Dominique BALMARY  
Président de l'UNIOPSS  
(30<sup>ème</sup> congrès de l'UNIOPSS. Janvier 2010)*

## SOMMAIRE

✚ Les points marquants.....	3
✚ Rapport du Directeur Général.....	5
✚ Ceux que nous remercions.....	10
✚ Rapport de la Direction des Services Sociaux .....	12
✚ Comptes annuels de la Fondation CASIP-COJASOR et du Bureau du Chabbath.....	19

## POINTS MARQUANTS DE L'ACTIVITE DE LA FONDATION CASIP-COJASOR EN 2009

- ✚ **Le service social de la Fondation** a été saisi par **7 681 foyers (soit 20 379 personnes)**, en augmentation de 12,5 % par rapport à 2008. **4 680** ont été suivis (plus de 4 contacts dans l'année).
- ✚ **3 801 foyers (81,2% des personnes suivies)**, chiffre en augmentation de 32,2%, ont reçu une aide financière pour un montant total de **2 469 876 €** (contre 2 263 396 € en 2008).
- ✚ Le **total des aides sociales attribuées** par l'ensemble des services de la Fondation s'est élevé à 3 103 509 €.
- ✚ **Le Bureau du Chabbath** a accueilli **470** nouveaux demandeurs d'emploi, en a suivi **1 270**. **1 814** propositions d'emploi leur ont été faites. **219** ont trouvé un emploi et **356** ont bénéficié d'une formation, de conseils aux techniques de recherche d'emploi, de rédaction de lettres de motivation ou de CV. **217** nouveaux employeurs se sont fait connaître. Depuis janvier 2008, le Bureau du Chabbath est agréé par le Fongecif pour réaliser des bilans de compétences.
- ✚ **3 Février.** Grand Gala du Bicentenaire au Palais Brongniart, en présence de 400 invités, dont le Président de la République, **Nicolas SARKOZY** et son épouse, **Carla BRUNI**, le Maire de Paris, **Bertrand DELANOË** et **Martin HIRSCH**, Haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, Haut-commissaire à la Jeunesse.
- ✚ **Mai.** Rencontre avec M. **Michel BART**, Chef de cabinet de M. **Brice HORTEFEUX**, Ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, pour lui faire part de nos préoccupations sur les réformes sociales, et en particulier concernant les « appels d'offres » qui risquent de pénaliser les institutions de la communauté juive.
- ✚ **Juin.** Accueil de Mme **Nadine MORANO**, Secrétaire d'Etat, chargée de la Famille.
  - ✓ **Seconde campagne de collecte de l'ISF**, en conséquence de la Loi TEPA. Le montant des dons s'élève à 1 400 000 €, en augmentation de 40 % par rapport à 2008. La Fondation CASIP-COJASOR est la seule institution communautaire, dont la vocation unique est l'action sociale, reconnue d'utilité publique par le Conseil d'Etat.
  - ✓ Arrêté du Département de Paris autorisant la Fondation CASIP-COJASOR à prélever des **frais de siège** sur ses établissements. Cette décision, en reconnaissant le travail réalisé par l'administration de la Fondation, soulage cette dernière des charges entraînées par la gestion de ses établissements.
- ✚ **Juillet.** Signature de la promesse de vente pour le terrain et les bâtiments 56, rue du Surmelin dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, en vue de l'ouverture du **Foyer Brunswic pour les handicapés mentaux vieillissants**. L'acte d'acquisition a été signé le 9 mars 2010.
- ✚ **Septembre.** Création au sein du service social de **Pôl'handicap**, service spécialisé destiné à aider les handicapés dans leurs démarches, recherches d'institutions d'accueil ou d'aides financières, publiques ou privées.
  - ✓ Visioconférence depuis la Résidence Claude Kelman avec les familles des résidents en Israël.

✚ **28 Octobre.** Colloque « Terre d'exil, terre d'asile », l'immigration juive en France, en présence de 800 personnes à l'Hôtel de Ville de Paris. En soirée, table ronde sur le thème « L'apport des pensées religieuses et laïques à l'action sociale », avec la participation du Père RIVAL du Secours Catholique, de MM Julien LAUPRETRE, Président du Secours Populaire, Antoine DURRLEMAN, Président du CASP (centre d'action social protestant), Rachid LALAU, Président du Secours Islamique.

- ✓ Inauguration de l'exposition documentaire « Deux siècles d'action sociale, du Comité de bienfaisance israélite de Paris à la Fondation CASIP-COJASOR », en présence de M. Frédéric MITTERRAND, Ministre de la Culture et de la communication. Cette exposition sera aussi présentée dans les mairies des 10<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements de Paris.

✚ **23 Novembre.** Attribution du Prix Lucien Caroubi à M. Boualem SANSAL pour son ouvrage : « Le village de l'Allemand ou le journal des frères Schiller »

- ✓ Dans le cadre des festivités du Bicentenaire, 900 personnes (enfants et familles) sont invités au Cirque Pinder pour un moment de joie et de détente.

✚ **Décembre. La traditionnelle fête de Hannoucca** des Services « personnes âgées et retraitées », SEPIA et Survivants de la Shoah, réunit 500 personnes à la Salle Olympe de Gouges (Mairie du 11<sup>e</sup>).

✚ **Le service SEPIA** a reçu **8 037** appels téléphoniques et a livré **8 419 repas** à domicile ou en institutions.

✚ **Les établissements de la Fondation CASIP-COJASOR** ont rempli leur mission. Les taux d'occupation ont été les suivants :

- ✓ Hôtel social (74 lits) – Paris : 100,00 %
- ✓ Etablissements pour personnes âgées :
  - Foyer-logements « Moïse Léon » (48 lits) – Paris : 91,67 %
  - Foyer-logements « Villa Jacob » (40 lits) – Nice : 92,50 %
  - Résidence « Amaraggi » (80 lits) – Paris : 93,75 %
  - Résidence « Claude Kelman » (75 lits) – Créteil : 98,67 %
  - Résidence « Les Jardins de Marlioz » (80 lits) – Aix-les-Bains : 98,75 %
  - Résidence « Ignace Fink - La Colline » (174 lits) – Nice : 74,71 %
- ✓ Foyer « Michel Cahen » pour handicapés (41 studios) – Paris : 100,00 %
- ✓ Service d'accompagnement à la vie sociale (50 places) – Paris : 68,00 %
- ✓ Halte-garderie « Suzanne & David Lévy » (43 places) – Paris : 88,37 %

N.B. : Dans les établissements, le taux tient compte des absences des résidents pour hospitalisation par exemple, du délai nécessaire à rénover une chambre entre deux résidents ou des travaux en cours de réalisation (Nice). Le nombre de places du SAVS a été porté en cours d'année de 21 à 50 places.

## RAPPORT MORAL 2009

### *Une politique sociale préoccupante*

Direction de la cohésion sociale, ainsi qu'a été renommée l'ancienne direction de l'action sociale, ou « grand chambardement »<sup>1</sup>, telle qu'apparaît la réalité des réformes sociales en cette fin d'année 2009, telle est la question. Les projets de réformes sociales, conçus depuis plusieurs années, dans une certaine incompréhension de la part du monde associatif social, devraient entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2010, avec l'ouverture des Agences régionales de santé (ARS). En attendant, l'année 2009 a maintenu le statu quo, les administrations appelées à disparaître, la DASS, la DRASS, n'ayant plus de pouvoir d'agir ou de prendre des décisions. Les interlocuteurs vont changer, ainsi que les méthodes de travail. Moins de concertation, plus de directives. Finies les réunions budgétaires contradictoires et la reprise des déficits, bienvenue à la « convergence budgétaire », au budget global en remplacement du prix de journée.

Une nouvelle politique se met en place sous prétexte de plus d'efficacité, dont beaucoup se demandent si elle n'a pas surtout pour but d'économiser les budgets sociaux de l'Etat ou, du moins, de les répartir différemment, au détriment des associations.

Par les appels à projet, l'Etat prendra l'initiative de diriger l'action sociale dans la direction qu'il décidera. Il met fin à l'une des principales caractéristiques de l'action sociale : c'est de l'initiative privée que sont nés les projets sociaux innovants. **C'est la puissance publique désormais qui passera commande**, fixant autoritairement ses règles.

Les ARS pourront s'adresser, dans leurs appels d'offres, à des sociétés commerciales, pour leur confier des missions de service public. Cette politique a été anticipée par certains départements qui préfèrent réserver des places en maisons de retraite lucratives au profit des bénéficiaires de l'action sociale, à un prix imposé, au-dessous de celui du marché. Ces établissements sont autorisés à « récupérer » sur les résidents payants le manque à gagner des bénéficiaires sociaux. Les personnes qui ne pourront bénéficier de l'aide sociale et peuvent aujourd'hui régler les mensualités d'un établissement associatif ne seront peut-être pas en mesure de payer des tarifs non conventionnés.

Cette nouvelle philosophie de l'action sociale est pleine de dangers. Un auteur remarque : « *Le monde associatif, et notamment le monde associatif de la solidarité, ... constituent l'un des intermédiaires indispensables au fonctionnement harmonieux de la démocratie. Ils existent ... pour servir de garde-fou entre les deux grandes forces des sociétés modernes que sont l'Etat, d'un côté, et le marché, de l'autre. Comme toute puissance, la tendance naturelle de ces entités est d'abuser de leur puissance.* »<sup>2</sup>

Quel sera alors le sort du modèle associatif ? Entrant dans des normes très précises fixées par la puissance publique, l'association, devenue sous-traitante de l'administration, devra s'aligner sur ses « concurrents », associatifs ou commerciaux, et donc renoncer à son projet social, à son originalité, à ses méthodes propres ... ou aux financements publics. Devant les contraintes imposées, en particulier celle d'être le moins-disant face à la concurrence, **l'action sociale proprement dite, le contexte humain, d'accompagnement et de soutien, difficilement chiffrables en terme de qualité, seront laissés pour compte.**

<sup>1</sup> Jean Yves Guéguen, directeur de *La lettre des managers de l'action sociale* in « L'année de l'action sociale 2010 » (Ed. Dunod)

<sup>2</sup> Dominique Balmay, président de l'UNIOPSS, in « Un social de compétition ? », p. 17 op. cit.

## *Perplexité du monde associatif et des travailleurs sociaux*

Que deviendront dans tout cela **les travailleurs sociaux** ? Habités à travailler dans l'urgence, à accompagner les personnes exclues de la société, à favoriser la libre expression de personnes enfermées dans leurs problèmes, cultivant de ce fait le secret professionnel, **trouveront-ils leur place dans un système étroitement contrôlé par l'administration publique**, de plus en plus friande de statistiques, d'encadrement normatif ? Dans les rapports de nos services sociaux apparaît cette interrogation sur l'informatisation de nos services. Le programme « Guimel », destiné justement, en partie, à répondre aux exigences administratives, « *ne va pas sans poser certaines questions éthiques et de réquisition de l'intervention sociale. ... Les professionnels se trouvent confrontés à des pratiques qui bouleversent profondément leurs valeurs et leurs habitudes de travail. ... Aucune fiche, aucun recueil de données, si complet soit-il, ne peut rendre compte de la réalité complexe de la personne et de sa vie.* »<sup>3</sup>

En ouvrant la possibilité à des « soumissionnaires » extérieurs au monde social de se porter candidat à la réalisation de projets sociaux, on permet à des intervenants de tous horizons, non-professionnels de l'action sociale, de pénétrer dans un domaine dont les règles, les spécificités, les méthodologies ne s'imposent pas à eux (secret professionnel, insertion des personnes les plus éloignées de l'autonomie économique, etc.). « *Par choix politique et budgétaire, le service social voit ses missions et ses interventions se restreindre.* »<sup>4</sup>

### *L'action sociale de plus en plus difficile*

Pour partager nos préoccupations et dans l'espoir de les faire connaître à nos interlocuteurs gouvernementaux, des rencontres ont eu lieu avec M. Michel BART, directeur de cabinet de M. Brice HORTEFEUX, Ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, avec Mme Nadine MORANO, Secrétaire d'Etat chargée de la famille, et, au niveau du Département de Paris, avec Mme Liliane CAPELLE, Adjointe au Maire de Paris chargée des personnes âgées et du lien intergénérationnel.

Dans ce contexte inquiétant, notre Fondation ressent déjà les effets de cette nouvelle politique sociale. Ne revenons pas sur le « marché » RMI, perdu au profit d'organismes pas toujours aussi compétents et efficaces que notre service social, ni sur le refus apporté à notre service de tutelles pour les MASP (mesure d'accompagnement social personnalisé) dont nous avons déjà parlé précédemment. Signalons cette année le changement de pratique de la DASES en ce qui concerne les prises en charge des dossiers d'accompagnement lié au logement. Alors qu'il suffisait auparavant aux familles de se faire connaître à nous, l'administration exerçant un droit de regard *a posteriori*, aujourd'hui celle-ci demande de faire valider *a priori* la prise en charge. Cette façon de procéder clarifie les relations, mais permet aussi **de limiter notre action et son financement**.

Dans le cadre de nos établissements, les relations ont été un peu tendues avec les administrations publiques, auxquelles s'imposaient des obligations ministérielles qu'elles avaient peine à justifier, ce qui expliquait une certaine rigidité. Exigences d'améliorer les prestations de nos établissements pour personnes âgées, sans contrepartie financière. Refus de prise en charge des déficits entraînés par des travaux pourtant demandés par l'administration (à Nice).

Point très positif : après des années de démarches, **nous avons été autorisés à bénéficier de « frais de siège »**. Cela nous permet de facturer aux établissements conventionnés que nous gérons les frais administratifs entraînés par cette gestion. Encore faut-il que nos autorités de tutelles, dans les différents départements où se situent nos établissements, donnent leur accord pour ce complément de charge, supporté par les résidents « payants » et par les départements pour les bénéficiaires de l'aide sociale ! Si le principe en a été admis, le « prix de journée » doit rester dans des limites strictes.

L'action sociale devient un métier de plus en plus difficile : les budgets se restreignent, la législation est de plus en plus complexe, la tutelle administrative plus lourde, les attentes des usagers plus fortes, les travailleurs sociaux sont en nombre insuffisant et perplexes sur les objectifs de leur métier.

---

<sup>3</sup> Françoise Légise, Présidente de l'Anas, in « L'Evolution du métier d'assistant de service social », p. 86 op. cit.

<sup>4</sup> Idem, p. 89

**Le fait d'être une association juive dans cette réalité complexe et mouvante n'est qu'un facteur supplémentaire dans la difficulté de remplir notre mission.** Sans la moindre malveillance, certains fonctionnaires ou dirigeants politiques ne comprennent pas qu'il puisse y avoir une action sociale de la communauté juive, avec des besoins spécifiques, vecteur d'une solidarité communautaire. En tout cas, rien ne milite, pensent-ils, en ces temps difficiles pour tous, pour que soit accordée une attention particulière aux nécessiteux de la communauté juive. Pour d'autres, la laïcité exclut tout soutien à des organisations communautaires, bien que l'on accepte l'aide de ces dernières dans les dispositifs sociaux nationaux.

### *Des ressources financières incertaines*

En 2009, les difficultés ont été amplifiées par la **baisse de certaines subventions**, en particulier celle de la Fondation pour la mémoire de la Shoah en faveur de nos services sociaux (réduite de 300 000 € en 2008 à 200 000 € en 2009). Heureusement, les finances de la FMS, revenues à meilleure fortune, lui ont permis d'attribuer pour 2010 une subvention de 350 000 €.

Depuis 2007, le Fonds social juif unifié n'a plus attribué de subvention à la Fondation CASIP-COJASOR, mais a maintenu celle qu'elle verse au Bureau du Chabbath (23 000 €). La subvention attribuée en 2007 n'a d'ailleurs pas été entièrement soldée à l'heure de rédaction de ce rapport. **La Claims Conference et la Fondation Rothschild, avec un total de 1 315 226 €, ont été nos principaux contributeurs en 2009.**

Du côté des pouvoirs publics, **le Département de Paris et la DASS-Etat soutiennent notre action sociale par des subventions « ciblées »** : l'aide alimentaire, le vestiaire, l'aide au logement ..., soit un total de 339 111 € (5,2% de notre budget d'action sociale et 1,1% de notre budget général). Ces subventions limitées, mais précieuses, parce qu'indispensables, mais aussi parce qu'elles témoignent du soutien des pouvoirs publics à nos actions, seront-elles maintenues avec le fonctionnement des nouvelles ARS ?

**La collecte de l'ISF**, pour la seconde fois en 2009, a permis de combler en partie les financements disparus. Par rapport à 2008, **elle a augmenté de 40 %**, atteignant 1 400 000 €. L'ensemble **des dons et libéralités pour l'année a été de 4 370 078 €**, soit 67% de notre action sociale et 13,7% de notre budget global. Les frais de collecte, par la volonté du Conseil d'administration, ont été très limités, représentant 3 pour mille de notre budget global et environ 2 % des fonds collectés – ce qui devrait nous placer parmi les plus économes des œuvres équivalentes à la nôtre. Cette collecte est essentiellement consacrée à notre principal objet statutaire : nourrir, vêtir, aider au logement, soigner les personnes dont nous avons la charge.

La possibilité donnée par la loi à n'importe quelle association pratiquement de se faire héberger par des fondations « abritantes » entraîne la multiplication des collectes, avec le risque d'un éparpillement des moyens (ce qui semble aller à l'encontre de la politique de fusions entre petites associations préconisée par les réformes sociales). Elle provoque aussi l'augmentation des budgets de communication, au détriment de l'action de terrain. Plus les collecteurs se multiplieront, moins les investissements en communication seront productifs ! En outre, nécessairement, les fondations intermédiaires entraînent des surcoûts pour les associations bénéficiaires.

### *Des activités en plein essor*

Principale organisation sociale de terrain, la Fondation CASIP-COJASOR est la seule institution de la communauté à consacrer un budget aussi important à l'action sociale. **L'attribution directe de 2 500 000 € d'aides financières** aux personnes en difficulté n'a pas d'équivalent dans la communauté juive française. Son service social de 62 personnes (assistants sociaux, éducateurs, secrétaires sociales ...), entièrement consacré aux besoins essentiels d'une population en grande difficulté (20 000 personnes environ) permet aux usagers d'obtenir, des administrations publiques et des services privés, des aides sociales, des soutiens dans leurs démarches administratives, dans l'obtention de droits, allocations ou aides facultatives d'un montant global très important et difficile à chiffrer.

Le rapport de notre service social met en évidence les efforts de formation de nos collaborateurs, le développement de nos services et leur spécialisation toujours plus grande. En 2008, nous annonçons la mise en place du service social scolaire, de cours de soutien pour les lycéens, d'une assurance « habitation » de groupe, d'une consultation de médiation familiale, d'une plateforme d'écoute et d'orientation téléphonique pour les personnes âgées, de plusieurs programmes collectifs (en particulier vacances pour les personnes âgées et les adolescents). Tous ces services et programmes fonctionnent et se développent.

En 2009, nous y avons ajouté **la création d'un pôle d'accueil pour les handicapés**, « Pôl'handicap », service spécialisé pour répondre aux demandes des handicapés et de leurs familles : accueil, écoute, aide administrative et financière, orientation vers des lieux adaptés.

Nous avons développé une collaboration avec une association, l'« **Agence du don en nature** » (ADN), qui apporte à notre vestiaire les invendus (non alimentaires : produits d'hygiène, articles ménagers, vêtements, jouets, etc.) de grandes marques, des produits de qualité très appréciés des bénéficiaires.

Si l'action d'aide quotidienne menée par nos services sociaux est prioritaire, notre Fondation a toujours mené à bien de grands projets. Après la construction des résidences pour personnes âgées « Amaraggi » (Paris 19<sup>e</sup>) en 2001 et « Claude Kelman » (Créteil) en 2003, les Jardins de Marlioz (Aix-les-Bains) ont été rénovés et pour partie reconstruits en 2007 et deux bâtiments pour malades d'Alzheimer rajoutés à l'ensemble « Ignace Fink-la Colline à Nice » en 2008. En 2007 a été inauguré le centre « Lionel », accueil de jour pour les handicapés mentaux vivant en milieu ouvert.

2009 a été la **concrétisation du projet d'un Foyer pour handicapés mentaux vieillissants**. En effet, le 22 juillet a été signée la promesse de vente d'un terrain et d'un immeuble, 56, rue du Surmelin, Paris 20<sup>e</sup> destinée à la réalisation du Foyer Brunswic, de 60 chambres, pour partie médicalisé, qui ouvrira ses portes début 2012. Les démarches (permis de construire, obtention d'un prêt, d'une garantie et d'une subvention de 600 000 € de la Ville de Paris, des autorisations administratives), réalisées dans un temps record, ont permis la signature de l'acte de vente le 9 mars 2010. Les travaux pourront vraisemblablement commencer en septembre 2010. Le budget prévisionnel, acquisition du terrain comprise, est de 17 000 000 d'€.

Au cours de cette même année sera aussi réalisée **la rénovation totale du bâtiment appelé « centre gériatrique » à Nice**. Avec ces travaux, portant sur 51 chambres (pour 68 résidents), la « résidence Ignace Fink - La Colline » offrira en tout 174 places totalement neuves ou rénovées.

**Ces grands projets**, s'ils bénéficient de subventions des pouvoirs publics, **nécessitent toujours de notre part un apport en fonds propres** et des emprunts bancaires. Pour le Foyer Brunswic, nous apporterons 1 000 000 € en fonds propres, emprunterons 14 300 000 € et bénéficierons de subventions des organismes suivants : 600 000 € de la Mairie de Paris et 840 000 € de la Région. Pour la rénovation du « Centre gériatrique », les fonds propres seront de 415 000 €, les emprunts de 1 000 000 € et les subventions de 1 188 000 € du Conseil général, 1 397 000 € du CNSA, 150 000 € de la SACTA et 90 000 € de la FMS.

### ***Bilan d'un bicentenaire réussi***

Toujours dynamique, à la pointe du combat pour l'insertion sociale des plus démunis, la Fondation CASIP-COJASOR a fêté en 2009 le bicentenaire du COMITE D'ACTION SOCIALE ISRAELITE DE PARIS, créé en 1809 sous le nom de Comité de bienfaisance de la Ville de Paris. Préparé dès la fin de l'année 2008, avec la publication de brochures, d'articles dans la presse, cet anniversaire a été marqué le 3 février 2009 par **un grand Gala au Palais Brongniart** (Paris), en présence de 400 convives, du couple présidentiel M. et Mme Nicolas SARKOZY, de très nombreux invités, Mmes Simone VEIL, Bernadette CHIRAC, le Ministre Martin HIRSCH, le Maire de Paris Bertrand DELANOE, le Grand Rabbin de France Gilles BERNHEIM, les ambassadeurs d'Israël Daniel SHEK et David KORNBLUTH, l'Académicien Jean d'ORMESSON ... A cette occasion a été édité un CD sur l'histoire de la Fondation CASIP-COJASOR racontée par M. Frédéric MITTERRAND. Le 18 mars, en présence d'Eric de ROTHSCHILD, président de la Fondation CASIP-COJASOR et de son conseil d'administration, un grand déjeuner festif réunissait les équipes professionnelles de la Fondation à Paris.

Le 28 octobre, 800 personnes ont participé au **colloque organisé à l'Hôtel de Ville** sur « L'immigration juive en France », avec la participation d'une quinzaine d'historiens et de chercheurs de haut niveau. Les actes de ce colloque seront édités en 2010 par les Editions de l'Eclat, financées par la Fondation du judaïsme français. Le 28 octobre encore, en soirée, **une table ronde réunissait les représentants des plus importantes organisations sociales françaises**, autour du thème : « L'apport des pensées laïques et religieuses à l'action sociale ». Y participaient Eric de ROTHSCHILD, Président du CASIP-COJASOR, le Père RIVAL du Secours Catholique, MM Julien LAUPRETRE, Président du Secours Populaire, Antoine DURRLEMAN, Président du CASP (centre d'action social protestant), Rachid LALAU, Président du Secours Islamique.

Enfin, toujours le 28 octobre fut inaugurée **l'exposition documentaire** (archives et photos) : « **Deux siècles d'action sociale** : du Comité de bienfaisance israélite de Paris à la Fondation CASIP-COJASOR », en présence notamment de M. Frédéric MITTERRAND, Ministre de la Culture et de la Communication. Cette exposition a été présentée par la suite dans les mairies des 3<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements de Paris. Elle sera accueillie par le Musée d'art et d'histoire du judaïsme du 16 juin au 29 août 2010. **Un catalogue de cette exposition**, véritable histoire de la Fondation, ouvrage de 120 pages, richement illustré, sera édité par les Editions d'art SOMOGY.

Pour que les familles, et en particulier les enfants, aidés par nos services aient aussi leur part dans les festivités du bicentenaire, invitation leur a été faite, grâce à la générosité du **Cirque Pinder**, d'assister, le 8 novembre 2009 à une représentation sous le chapiteau. 900 enfants et parents étaient présents.

2010 sera donc l'année du Foyer Brunswic. Mais, si nous donnons la priorité dans nos activités à l'aide sociale au quotidien, nous ne cessons de réfléchir à de nouveaux projets, pour compléter les dispositifs d'aide communautaire. Pour 2011, **un projet de Café Club** est à l'étude, un équipement jugé indispensable par l'ensemble de nos équipes sociales pour répondre aux besoins des personnes âgées ou isolées. Ce lieu, nécessairement situé dans un quartier à forte population juive, comme le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris, doit être facilement accessible à des personnes qui, en bonne santé, vivent seules à leur domicile, ayant perdu, à cause de l'âge leurs amis et dont l'entourage se restreint. Autant qu'une aide alimentaire ou financière, un tel lieu de rencontre et de partage est de nature à rendre vie à des personnes qui s'éteignent, sans bruit, dans leur solitude.

Malgré un déficit constant et lourd, rendu supportable par la générosité de nos donateurs et testateurs, la Fondation est un outil utile et efficace de la communauté juive pour lutter contre la précarité. Son dynamisme, pour lequel il faut rendre hommage à ses équipes professionnelles et à ses instances dirigeantes, est reconnu par tous ses partenaires, publics et privés, et surtout par des dizaines de milliers de familles qui, au cours des années, ont bénéficié de ses services. Les rapports présentés par les 25 services et établissements de la Fondation CASIP-COJASOR, s'ils ne cachent pas les difficultés, les lacunes et les faiblesses, présentent un travail important et de qualité. Notre communauté peut en être fière !

**Gabriel VADNAÏ**  
**Directeur Général**  
**de la Fondation CASIP-COJASOR**

## CEUX QUE NOUS REMERCIONS

La Fondation CASIP-COJASOR est dirigée par un **Conseil d'administration** de 15 personnes, dont trois représentants des pouvoirs publics, qui s'est réuni trois fois en 2009. **Le Bureau exécutif**, constitué de 6 personnes, gère les affaires courantes au cours de ses réunions mensuelles (8 en 2009), par délégation du Conseil d'administration. Son travail bénéficie du soutien de commissions : finances, salaires et budget.

Au 31 décembre 2009, la Fondation CASIP-COJASOR comptait **453 salariés, dont 38 cadres**. Le conseil de direction (staff), composé de six personnes, sous la responsabilité du directeur général, s'est réuni tous les quinze jours. Les chefs de services et d'établissements parisiens ont un conseil toutes les trois semaines.

Nous remercions les salariés et les cadres, qui après avoir servi avec compétence et dévouement notre Fondation, ont fait valoir leurs droits à la retraite, et en particulier :

- ✚ Noémie KONOPNICKI, d'abord chargée de relations avec les entreprises du Bureau du Chabbath, en a été nommée directrice en 1996. Elle a ensuite assuré, au côté du directeur général, la liaison avec les donateurs et testateurs de la Fondation CASIP-COJASOR, ainsi que l'animation de « l'association des amis de la Fondation ». Son passage de 19 années au service de la Fondation a profondément marqué celle-ci.
- ✚ Annie MAMOU, secrétaire de direction du service des tutelles.

Partenaires indispensables de la Fondation CASIP-COJASOR, **les financeurs privés et publics** lui donnent une grande partie des moyens de son action :

- ✚ la CAF,
- ✚ la Claims Conference,
- ✚ les Conseils généraux des Alpes Maritimes,
- ✚ la Ville de Paris,
- ✚ la DASES,
- ✚ les DDASS,
- ✚ la Fondation pour la mémoire de la Shoah,
- ✚ la Fondation Rothschild,
- ✚ l'Association SACTA-RACHI.

Nous exprimons aussi nos remerciements aux services du département de Paris et de la DDASS de Paris qui ont apporté leur soutien à notre projet de foyer pour handicapés mentaux vieillissants. Avec l'appui de M. Bertrand DELANOE, Maire de Paris, de Mmes Liliane CAPELLE, Adjointe au Maire de Paris chargée des séniors et du lien intergénérationnel et Véronique DUBARRY, Adjointe au Maire de Paris chargée des personnes en situation de handicap, nous avons bénéficié de la collaboration la plus entière de la direction du logement et de l'habitat, en particulier de M. Arnaud CURSENTE, directeur de Cabinet de M. Jean-Yves MANO, Adjoint au Maire de Paris chargé du logement, de la DASES et de son service en direction des personnes handicapées dirigé par Mme Geneviève MARC, assistée de M. Stéphane GROSBERG, de Mme Angéline FERNANDES, Inspectrice de l'action sanitaire et sociale de la DDASS. M. Florent LEGUY, du Crédit Foncier de France, nous a permis de trouver les financements nécessaires pour compléter les budgets d'investissement.

Sans les **donateurs et testateurs** qui ont apporté 4 370 078 € au fonctionnement de la Fondation en 2009, celle-ci non seulement n'aurait pas pu répondre à l'attente de ses usagers, mais n'aurait pas la légitimité et la représentativité que lui reconnaissent pouvoirs publics, administrations nationales et associations partenaires.

Un remerciement particulier à :

- ✿ M. Gilbert EDELSTEIN, Président du Cirque Pinder, qui a offert 900 places aux enfants et à leurs familles à l'occasion du bicentenaire de la Fondation.
- ✿ M. Guillaume HOUZEL, chargé de mission, qui a facilité au niveau de la Mairie de Paris l'ensemble de nos activités, en particulier l'organisation des manifestations du bicentenaire.

Nous sommes particulièrement reconnaissants au Fonds Albert SCHUL, créé par M. et Mme Gilbert ROOS, qui a permis d'abonder le budget de l'action sociale et au Fonds ARIK, dont le produit est entièrement consacré à notre action sociale, en particulier au paiement des « mutuelles santé » et « assurances habitation » des familles les plus défavorisées.

A tous, membres des instances dirigeantes, salariés et bénévoles, financeurs et donateurs vont nos sincères remerciements pour leur engagement, leur générosité et leurs talents dans tous les domaines de notre activité.

Nous avons appris le décès, le 27 mai 2010 à la Résidence Ignace Fink – La Colline, de Mme Hortense CORIAT, ancienne responsable de la Villa Jacob.

Ancienne Directrice de clinique à Marrakech, où elle s'occupait d'enfants atteints du trachome, Mme Hortense CORIAT est embauchée par M. Ignace FINK Directeur général du COJASOR, comme gouvernante, à la maison de retraite d'Aix-les-Bains, puis à La Colline à Nice.

Elle participe à la naissance du foyer-logements Villa Jacob et en sera la responsable. Après trente années de services compétents et dévoués à sa direction, elle demande son admission comme résidente.

Malgré ses lourds handicaps physiques, les douleurs et les chagrins des disparitions familiales successives, elle inspirait à tous ses proches le courage et la joie de vivre.

A Hortense CORIAT en particulier est destinée notre profonde reconnaissance.

## **DIRECTION DES SERVICES SOCIAUX**

(8 rue de Pali-Kao – 75020 Paris)  
(3 boulevard Albert Camus – 95200 Sarcelles)

*Directrice : Claudine SALAMON*

L'année 2009 restera dans la mémoire du service social comme l'année anniversaire de notre institution au cours de laquelle furent célébrés, comme il se doit, deux cents ans d'action sociale au service des plus démunis.

Le point d'orgue en fut l'organisation d'un colloque historique prestigieux, le 28 octobre 2009, qui imposa aux yeux de tous le fait que l'histoire institutionnelle ne peut être reconstituée et écrite que par l'institution elle-même. Cette volonté de la Fondation CASIP-COJASOR s'est en effet manifestée depuis plusieurs années par le développement d'un service « archives et histoire » qui put donner un bel exemple de son travail par l'élaboration d'une exposition de documents historiques présentés pour la première fois.

Un rendez-vous marquant fut aussi la **rencontre de toute l'équipe des travailleurs sociaux avec le conseil d'administration**, le 26 novembre 2009. Les équipes ont chacune présenté la synthèse de leur travail et des projets pour l'avenir, interventions consignées dans un document remis aux administrateurs.

Lors de la précédente réunion, des problèmes importants avaient été évoqués comme la difficulté de recruter un personnel qualifié, l'évolution de notre public liée à la fermeture des services spécialisés (les cas psychiatriques), la nécessité de donner aux travailleurs sociaux des outils de travail spécifiques (supervisions, formations diverses, etc.).

Les effets de cette réunion avaient été sensibles : revalorisation de la grille des salaires facilitant les recrutements, réduction du « turn over », renforcement de la formation du personnel social et des formations diplômantes.

Chacun attend avec intérêt les réactions de la direction aux propositions qui ont été faites à la dernière réunion afin de préciser les objectifs de travail pour les années futures. Tous les participants ont souhaité qu'une telle rencontre ait lieu plus fréquemment.

### **I - NOUVEAUX SERVICES**

#### **1) POLE D'ACCUEIL POUR LES PERSONNES HANDICAPEES**

Pour répondre aux difficultés des familles à trouver un lieu où parler des problèmes de handicaps, nous organisons activement ce nouveau service spécialisé. Accueil, écoute, aide administrative et financière, orientations vers des lieux adaptés sont ses missions essentielles.

Cette aide est proposée simultanément aux familles connues du service social et aux familles non « utilisatrices des services sociaux », mais ayant besoin d'un accueil de ce type. La montée en charge de cette activité en quelques mois est significative.

#### **2) ASSURANCE HABITATION**

Un contrat de groupe a été signé, après étude comparative, avec le prestataire AREAS et permet de proposer aux usagers, une assurance habitation adaptée à leurs besoins, à un prix négocié.

Nous constatons l'utilité d'un tel programme pour couvrir des frais de sinistres liés à la vétusté de certains logements, en particulier chez des personnes âgées.

### **3) « AGENCE DU DON EN NATURE »**

Une convention a été signée par la Fondation avec cette « agence ». Celle-ci récupère auprès de grandes enseignes, des produits non alimentaires invendus, évite ainsi leur destruction systématique et redistribue ces produits aux personnes démunies par l'intermédiaire d'associations caritatives et de services sociaux. Démarche utile pour préserver l'environnement qui nous permet de diversifier les produits que nous distribuons aux usagers.

## **II - PROJETS EN COURS**

### **1) CENTRE SOCIAL DU VAL D'OISE**

Un chef de service a été recruté au dernier trimestre 2009 pour encadrer l'équipe du centre. Les travailleurs sociaux sont très sollicités tant par les familles que par les personnes âgées.

Depuis janvier 2009, nous avons mis la priorité sur le travail de partenariat avec les services publics municipaux et départementaux ainsi qu'avec les services communautaires.

Les services municipaux comme départementaux comprennent parfaitement le rôle d'interface qui peut être joué par la Fondation CASIP-COJASOR sur le Val d'Oise et nous sollicitent régulièrement. Nous regrettons que les promesses de soutiens financiers lors de notre installation en 2007 n'aient été suivies d'aucun effet à ce jour.

### **2) SERVICE PERSONNES AGEES : VACANCES D'ETE A NANTES**

Nous avons renouvelé l'expérience positive des vacances à Nantes. Ces séjours connaissent toujours un vif succès. 138 personnes en ont bénéficié au mois d'août dont un nombre plus élevé de personnes survivantes de la Shoah.

Ce programme répond incontestablement à un besoin important du public âgé, mériterait d'être développé davantage et pourrait proposer aussi des courts séjours dans l'année. L'organisation logistique lourde a déjà fait l'objet d'une répartition de travail entre les différents services de notre Fondation (PRA, SEPIA et survivants de la Shoah) en charge du public âgé.

### **3) SERVICE SOCIAL SCOLAIRE : RECONDUCTION DES CONVENTIONS EN PARTENARIAT AVEC LE FSJU DANS LE CADRE DU PROGRAMME « SAME'H »**

Les directeurs des écoles Sinäï, Benvenuti et Gaston Tenoudji ont demandé la poursuite du travail de nos assistantes sociales au sein de leurs établissements. Ces assistantes sociales scolaires y reçoivent les enfants et leurs familles, traitent de nombreux cas sur place et dirigent aussi les familles vers les services sociaux de notre Fondation. Elles apportent un appui très utile aux enseignants et aux directeurs des écoles.

Ces écoles connaissent des difficultés financières et peinent à tenir leurs engagements pris dans le cadre de conventions tripartites (FSJU, établissements scolaires, Fondation CASIP-COJASOR). Nous sommes inquiets de voir ce programme fragilisé.

#### **4) SERVICE « REFUGIES »**

Les cours de français dont l'objectif est l'acquisition rapide du langage de base permettant aux personnes russophones de trouver un emploi, connaissent toujours un important succès. Trois groupes de niveaux ont fonctionné. Les participants ont réalisé avec leur professeur, un film de leurs activités de l'année. Plus qu'à enseigner le français, ce service est investi comme lieu communautaire où les personnes viennent retrouver des repères d'une identité juive perdue. Nous mettons tout en œuvre pour répondre à leur souhait de se réunir à l'occasion de chaque fête.

### **III - PROJETS COMMUNAUTAIRES**

#### **1) INTERVENTIONS AUPRES DES SERVICES EXTERIEURS**

Après l'interruption des activités du SAJES, nous avons repris nos programmes de formation au **séminaire rabbinique** pour présenter aux élèves rabbins notre nouveau service de médiation familiale, ainsi que les principes d'intervention du service social. Nous leur proposerons aussi de visiter notre hôtel social ; la visite de la résidence Amaraggi avait été très appréciée l'an dernier. Une intervention auprès **des futurs instituteurs des écoles** à l'institut Léon Ashkenazi a eu lieu en juin.

#### **2) COLLOQUE NOA**

Le 2<sup>ème</sup> colloque de l'association NOA, sur les violences conjugales, s'est tenu le 11 janvier 2009 à l'espace Reuilly. Nous avons noté la présence de services publics de médiation familiale, de médecins psychiatres et d'un public communautaire et non communautaire varié et déploré l'absence des rabbins et directeurs d'écoles. La présidente, Sarah Cohen, se soucie également du manque d'établissements d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences. Notre Fondation propose des possibilités d'accueil en chambres d'hôtel lorsque ceci est opportun.

#### **3) BAR MITSVOT COLLECTIVES**

Grâce à l'action de donateurs, nous avons organisé pour la deuxième année consécutive, une fête de bar Mitsva aux salons Hoche, pour des enfants de familles défavorisées. 11 enfants, dont 7 de notre service social, leurs familles et leurs invités, ont été très heureux d'en bénéficier.

### **IV - FORMATION DU PERSONNEL DU SERVICE SOCIAL**

#### **1) LA VAE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE), UNE FORMATION DIPLOMANTE**

Trois travailleurs sociaux ont préparé et obtenu leur diplôme d'état d'assistante sociale par la filière de la validation des acquis de l'expérience, filière nouvellement ouverte aux personnes en cours d'emploi. Etant donné les difficultés auxquelles nous nous heurtons pour recruter ce type de personnel, nous ne pouvons que nous réjouir de ce succès qui, nous l'espérons, en encouragera d'autres.

#### **2) FORMATIONS INTERNES**

En 2009, nous avons renouvelé plusieurs programmes importants :

- 🌟 **La formation à l'action sociale communautaire** pour les nouveaux travailleurs sociaux dispensée par l'ILA sur le sens des fêtes juives, l'histoire de la communauté juive de France et de ses institutions.

- ✚ **La formation à l'approche systémique**, méthode de travail sur les systèmes familiaux, technique qui doit être connue des travailleurs sociaux.
- ✚ **Les conférences des rabbins Sébastien Allali et Elie Lemmel** (fondateur de l'association Lev) qui nous ont éclairés sur différents sujets touchant aux fêtes juives et à l'éducation selon la loi juive.

### 3) TRAITEMENT DES DOSSIERS SOCIAUX SUR INFORMATIQUE, APPLICATION « GUMEL »

Nous travaillons pour la troisième année, sur un programme informatique de traitement des dossiers sociaux. L'un des objectifs est de montrer au plus près la véritable activité du service social en étudiant d'une part les **aides monétaires** attribuées aux usagers, mais aussi les « **actes non monétaires** », pour mettre en évidence le temps de travail consacré par les travailleurs sociaux à leur public.

L'action sociale se diversifie considérablement. Aujourd'hui toute demande ne trouve pas sa réponse nécessairement par une aide financière. Les tâches administratives se sont alourdies, les demandes d'écoute, de lien social et communautaire, d'aide psychologique individuelle ou familiale sont plus nombreuses. Il est donc impératif de pouvoir mieux quantifier ce temps, pour en étudier les variables en fonction des situations et des publics suivis.

Après avoir vaincu certaines résistances de l'équipe et réglé peu à peu les difficultés techniques liées à l'application elle-même, nous touchons au but. Une répartition différente des tâches entre administratifs et travailleurs sociaux se met en place.

Une nouvelle piste de réflexion fort intéressante et incontournable est ouverte au service social et sera poursuivie en 2010, qui concerne les problèmes déontologiques posés par l'informatisation des dossiers sociaux.

## V - EVOLUTION DE L'ACTIVITE

### 1) POPULATION ACCUEILLIE DANS LES SERVICES

**Nombre de familles « suivies »\* par service :**

Service Accueil, Orientation, Evaluation	<b>418</b>	
Service familial Paris	<b>1 095</b>	
Service familial banlieue	<b>984</b>	
Centre social du Val d'Oise	<b>293</b>	
Service personnes âgées et retraitées	<b>1 602</b>	
Service réfugiés	<b>113</b>	
CADI	<b>175</b>	
<b>Total</b>	<b>4 680</b>	(4 464 en 2008)

\*1 suivi = 4 contacts minimum

Les services sociaux ont reçu **7 681 familles** (6 829 en 2008) soit **20 379 personnes**.

**4 680 familles, soit 61% des familles reçues**, ont bénéficié d'un accompagnement social sur une moyenne ou longue durée cette année (65% en 2008).

**3801 familles** ont été **aidées financièrement** (2 875 en 2008) pour un montant global de **2 469 876 €** (**programme ICHEIC inclu**) (2 263 396 € en 2008).

Les difficultés économiques croissantes, notamment dans les domaines de l'emploi et du logement, fragilisent les familles qui ont été plus nombreuses à s'adresser à nous en 2009.

Une certaine augmentation du nombre de personnes âgées suivies est notable (1 450 suivis en 2008 ; 1602 en 2009) ainsi qu'une montée en charge de l'activité en banlieue compte tenu de celle du centre social du Val d'Oise (1 124 suivis en 2008 ; 1 277 en 2009).

## **2) ELEMENTS D'ANALYSE DE L'AUGMENTATION DE NOS DEPENSES DE 180 600 € EN 2009 (hors programme ICHEIC)**

- ✚ **L'aide alimentaire** qui avait augmenté de 26 621 € en 2008 connaît une nouvelle hausse de **12 300 € en 2009** : distributions de bons alimentaires et de tickets repas permettant d'accéder à des restaurants sociaux cachers. L'action de Pessah comprise dans cette ligne budgétaire concerne un nombre un peu plus important de familles.
- ✚ **Le logement et l'hébergement** connaissent une augmentation de **55 700 € dont 17 900 € correspondent à notre contrat de groupe, nouveau programme d'aide à l'assurance habitation dont bénéficient 107 familles**. Nous intervenons davantage pour des aides au loyer dans des familles touchées par le chômage. Nos aides dans ce domaine visent à éviter les expulsions et l'éclatement de la cellule familiale.

Par ailleurs, nos dépenses en hébergement hôtelier sont restées stables. Elles s'élèvent à **515 602 €**. **137 personnes ont été accueillies** en hôtels « au mois ».

### **Deux subventions publiques atténuent les dépenses engagées, à hauteur de 38% :**

- ✚ La subvention **ALT** (allocation de logement temporaire), que nous percevons pour chaque hébergement de 29 jours consécutifs : **148 670 €**.
- ✚ La subvention « **pauvreté précarité** » : **47 272 €**.

Il reste à notre charge une dépense effective de **319 660 € en 2009**.

- ✚ **Les transports** : baisse des aides. En effet, les personnes qui n'ont pour revenus que les minima sociaux bénéficient désormais de la gratuité des transports en Ile-de-France.
- ✚ **La Mutuelle complémentaire santé** : + **124 000 €**. Nous incitons les personnes âgées et familles au sein desquelles se posent des problèmes de santé récurrents, à adhérer à notre contrat de groupe de mutuelle complémentaire santé. Nous suivons les dépenses et les remboursements ainsi que le montant des cotisations et sommes en mesure de renégocier les contrats, voire de changer de prestataire le cas échéant. Le programme s'adresse aujourd'hui également **aux résidents des établissements et concerne 1 020 personnes adhérentes. 190 personnes sont survivantes de la Shoah. Pour ce public, une subvention de la FMS** (Fondation pour la Mémoire de la Shoah) atténue nos dépenses.
- ✚ **Les aides pour les fêtes** (essentiellement Pourim et Pessa'h) et une participation forfaitaire aux frais d'obsèques, qui ne peuvent être attribuées par les services sociaux publics, incombent intégralement à notre service. En 2009, **1224 familles** ont reçu une aide pour **Pessa'h**, d'un montant total de **74 930 €**.
- ✚ **Les aides aux vacances familiales** : **75 700 €** :
  - **311 enfants** sont partis en colonies de vacances ou ont bénéficié de séjours en centres aérés.
  - **91 familles** ont été aidées pour des vacances familiales ; des bourses ont été octroyées à **17 jeunes adultes handicapés**. La contribution de la communauté ACTI/Montevideo à notre programme vacances s'est élevée à **1 500 €**.

- ✚ **Les aides en direction des personnes âgées en difficulté** : le programme ICHEIC (International Commission on Holocaust Era Insurance Claims) confié par la Claims Conférence, pour lequel nous sommes opérateur national, est destiné **exclusivement à l'attribution d'aides financières directes aux survivants de la Shoah** (frais liés à la santé ou au maintien à domicile). **405** personnes ont pu bénéficier de ce programme en 2009 (326 en 2008).

### 3) FONDS ARIK ET EVA

**305 913 €** attribués aux aides et programmes dont ont bénéficié les personnes âgées du service social.

Ces fonds ont été utilisés pour les programmes suivants :

- ✚ **Aides exceptionnelles : 31 566 €** pour des dépenses importantes auxquelles les personnes à faible budget ne peuvent faire face : complément d'heures d'aides à domicile, aménagement de la maison, repas, aides aux loisirs. **126** aides ont été accordées sur ce fonds.
- ✚ **Voyage en Israël en juin 2009** destiné à des personnes découvrant ce pays pour la première fois ou n'y étant pas allé depuis très longtemps. Coût : **34 827 €** pour **22 participants dont 14 survivants de la Shoah**.
- ✚ **Prise en charge financière de la cotisation mensuelle de la mutuelle complémentaire santé** pour **413** personnes âgées : **239 520 €**.

## VI - CONCLUSION

Selon toutes les prévisions, l'année 2010 connaîtra, au plan national, des modifications importantes des structures et une répartition nouvelle des responsabilités dans le secteur médicosocial avec la création des ARS (Agences Régionales de Santé), censées remplacer dès juillet 2010, les services des DRASS (Directions Régionales des Affaires Sanitaires et Sociales), des DDASS (Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales) ainsi que certaines missions des caisses d'assurance maladie.

Si nous ne pouvons encore prévoir avec précision les incidences de ces réformes sur notre travail actuel, nous ressentons déjà l'inquiétude des professionnels des services concernés et voyons notre travail souvent ralenti par les difficultés croissantes pour collaborer avec des services publics en pleine restructuration.

## DEPENSES PAR TYPE D'AIDE

### Aides alimentaires

✚ complément de budget	
✚ Bons de viande	
✚ Repas	278 052,38 €

### Aides communautaires

✚ aides pour les fêtes	
✚ frais de culte (obsèques, bar-mitsva)	100 240,70 €

### Aides aux vacances

✚ colonies	
✚ centres aérés	
✚ vacances familiales	
✚ handicapés	88 044,37 €

### Aides à la scolarité

15 975,39 €

### Aides à la réinsertion socioprofessionnelle

✚ transport	
✚ frais administratifs	
✚ aides à l'emploi	49 174,12 €

### Logement / Hébergement

✚ aides au logement	270 798,85 €
✚ hébergement en hôtel	515 602,00 €
✚ assurance habitation	17 896,00 €

### Aides aux frais de santé

47 598,93 €

### Mutuelle complémentaire

✚ cotisations mensuelles	564 361,00 €
--------------------------	--------------

### Sous-Total :

1 947 743,74 €

(1 767 163,36 € en 2008)

### Maintien à domicile (ICHEIC)

522 133,00 €

(496 233,00 € en 2008)

### **Total général :**

**2 469 876,74 €**

(2 263 396,36 € en 2008)

**RESSOURCES DE LA FONDATION CASIP-COJASOR  
ET DU BUREAU DU CHABBATH  
2009 en K €uro**

	<b>RESSOURCES</b>	<b>%</b>
<b><u>SUBVENTIONS</u></b>		
Claims Conference	715	2,2%
La Fondation Rothschild H.B.M.	600	1,9%
CAF (ALT + F.S.L.)	542	1,7%
F.M.S.	530	1,7%
Ville de Paris	335	1,0%
SACTA	105	0,3%
DDASS + DASES	47	0,1%
F.S.J.U.	23	0,1%
Ministère de la justice et Préfecture de Paris	10	0,0%
<b><u>RESSOURCES PROPRES</u></b>		
Participation des résidants & usagers	12 464	38,8%
Prix de journée Etablissements sous Tutelles	6 378	19,9%
Dons, Cotisations, Libéralités & Legs	4 467	13,9%
Revenus Mobiliers & Immobiliers	3 186	9,9%
Autres produits	1 199	3,7%
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>30 602</b>	<b>95,3%</b>
<b>EXCEDENTS DE DEPENSES</b>	<b>1 515</b>	<b>4,7%</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>32 117</b>	<b>100,0%</b>
<b>RESSOURCES ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLES</b>	<b>19 106</b>	<b>59,5%</b>
<b>RESSOURCES AUTRES</b>	<b>11 497</b>	<b>35,8%</b>

**CHARGES DE LA FONDATION CASIP-COJASOR  
ET DU BUREAU DU CHABBATH  
2009 en K €uro**

	<b>CHARGES</b>	<b>%</b>
<b><u>SIEGE ET ETABLISSEMENTS</u></b>		
<b>ADMINISTRATION &amp; SERVICES SOCIAUX</b> (dont charges financières y compris dépréciations moins-values latentes)	10 978	34,2%
<b>VESTIAIRE</b>	219	0,7%
<b>HALTE GARDERIE LUDOTHEQUE</b>	709	2,2%
<b>SERVICE DES TUTELLES</b>	427	1,3%
<b>MICHEL CAHEN - FOYER HANDICAPES MENTAUX</b>	1 316	4,1%
<b>S. A. V. S. (SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE)</b>	232	0,7%
<b>HOTEL SOCIAL MIDI-HÔTEL</b>	364	1,1%
<b>FOYER-LOGEMENTS MOÏSE LEON (PARIS)</b>	531	1,7%
<b>FOYER-LOGEMENTS VILLA JACOB (NICE)</b>	519	1,6%
<b>EHPAD IGNACE FINK - LA COLLINE (NICE)</b>	6 234	19,4%
<b>EHPAD LES JARDINS DE MARLIOZ (AIX-LES-BAINS)</b>	3 039	9,5%
<b>EHPAD CLAUDE KELMAN (CRETEIL)</b>	3 447	10,7%
<b>EHPAD AMARAGGI (PARIS)</b>	3 683	11,5%
<b>BUREAU DU CHABBATH</b>	421	1,3%
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>32 117</b>	<b>100,0%</b>

<b>ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLES</b>	<b>19 000</b>	<b>59,2%</b>
<b>AUTRES</b>	<b>13 117</b>	<b>40,8%</b>